

Comment domine l'économie dominante ? **Michel Husson, *Politis* n°825, jeudi 11 novembre**

Les économistes néo-libéraux, qui nous assènent régulièrement leurs affirmations péremptoires, prétendent que leurs travaux fondent scientifiquement les politiques actuelles. La réalité est différente. Prenons par exemple le rapport du FMI d'avril 2003 (1), dont le message est très clair : « des réformes systématiques en faveur de la concurrence peuvent conduire à des gains substantiels », sous forme d'une baisse de trois points du taux de chômage, qui pourrait être doublée si de telles réformes étaient étendues à tous les marchés. Les pays aujourd'hui affectés d'un taux de chômage élevé pourraient ainsi lui faire retrouver son niveau du début des années 70.

Des économistes hétérodoxes sont allés y voir de plus près (2) et voilà ce qu'ils ont trouvé : « les résultats publiés dans ce chapitre ne sont pas cohérents entre eux, ni avec les recherches précédentes » ; ils « varient largement » et, par conséquent, « les gouvernements ne devraient pas formuler de politiques fondées sur des résultats aussi faibles et peu probants ».

L'OCDE vient d'ailleurs de confirmer ce point de vue. Dans ses dernières *Perspectives de l'emploi* (3), elle commence par découvrir que, tous comptes faits, « la réglementation relative à la protection de l'emploi remplit l'objectif pour lequel elle a été conçue, à savoir protéger les emplois existants ». Quant à son effet sur l'emploi, l'OCDE laisse percer son embarras : « toutefois, les nombreuses évaluations auxquelles cette question a donné lieu conduisent à des résultats mitigés, parfois contradictoires et dont la robustesse n'est pas toujours assurée ». Les « toutefois » et les « néanmoins » dissimulent mal le fait qu'il est impossible de mettre en lumière un impact positif des « réformes des marchés du travail » sur l'emploi.

On peut prendre les choses sous un angle plus pratique : plusieurs pays, comme l'Autriche, le Danemark, l'Irlande, la Norvège ou la Suède, bénéficient de taux de chômage inférieurs à la moyenne tout en conservant des législations bien plus « rigides » que celle des Etats-Unis. En sens inverse, l'une des réformes les plus brutales, celles de la Nouvelle-Zélande, n'a pas eu les effets escomptés sur l'emploi.

Ce rapide examen conduit alors à deux observations. La première est que l'économie dominante ne domine pas en fonction de sa capacité à rendre compte de la réalité, mais pour d'autres raisons moins honorables. Elle domine parce qu'elle dispose d'une force de frappe supérieure, avec ses innombrables fantassins (dont les convictions théoriques sont mieux validées par leur feuille de paie que par leurs résultats scientifiques). Elle contrôle et filtre le recrutement académique. Elle gère une véritable chaîne de production qui va de l'article illisible par le commun des mortels à la manchette de journal à sensation. Bref, elle domine en exerçant des effets de domination dont l'étude revient plus aux sociologues qu'aux économistes.

Seconde observation : la fragilité des résultats n'est pas en soi un problème, parce que les classes dirigeantes se soucient fort peu de rigueur scientifique. L'important est que les économistes à leur solde procurent une légitimation haut de gamme à leur volonté, bien plus terre-à-terre, de capter une part des richesses aussi grande que possible. Il faut donc être naïf pour croire que l'objectif des « réformes du marché du travail » est de créer des emplois. Elles visent bien plus à flexibiliser l'ensemble de la main-d'œuvre, en commençant par certains de ses secteurs, et c'est au fond toute la logique du rapport Camdessus.

Face à ce véritable appareil idéologique, la tâche de l'économiste est forcément un travail de Sisyphe : il doit faire des incursions dans le champ de la prétendue « science économique », sans pour autant se laisser enfermer dans un débat de « spécialistes ».

(1) *World Economic Report* avril 2003, chapitre 4, « unemployment and labor market institutions : why reforms pay off » <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2003/01/pdf/chapter4.pdf>

(2) Dean Baker and John Schmitt, *Labor Market Protections and Unemployment : Does the IMF Have a Case ?* CEPR (Center for Economic and Policy Research), November 2003 <http://www.cepr.net/publications/imflabor.pdf>

(3) OCDE, *Perspectives de l'emploi*, chapitre 2, « Réglementation relative à la protection de l'emploi et performance du marché du travail » <http://guesde.free.fr/emp04-2.pdf>